

**Créanto BIS (la bibliothèque),
ce que le maire et ses adjoints ne voulaient pas
que vous sachiez**

AVANT



Depuis 2009, les critiques vont bon train pour ce projet démesuré qui n'a jamais été prévu à cet endroit dans le programme de candidature du maire.

Ce projet, issu d'un mensonge fait aux électeurs faulquinois et chémerois, a fait l'objet d'une consultation citoyenne initiée par mes colistiers et moi-même.

Nous avons reçu plus de 500 réponses négatives.

Informé (lettre jointe), le maire BIANCHIN nous a répondu qu'il avait été élu sur son programme et qu'il ne changerait rien à sa décision. Pourtant voici ci-dessous ce qu'il proposait dans son programme, une médiathèque oui mais, pas à cet endroit.



En face de la mairie, dans la Synagogue, photo suivante.



Depuis 2008, ce projet est très critiqué.

Encore aujourd'hui.

Inauguré en 2013, il coûte aux contribuables faulquinois et chémerois environ 63 000€ par an.

Son coût : plus de 1,6 million d'euros

+

63 000€ de déficit en 2013

+

63 000€ de déficit en 2014

+

63 000€ de déficit en 2015

+

63 000€ de déficit en 2016

+

63 000€ de déficit en 2017

+

63 000€ de déficit en 2018

+

63 000€ de déficit en 2019

=

**Ainsi en mars 2020, les Faulquinois et les Chémerois auront
dépensé**

**63 000€ x 7 = 441 000€ de plus pour cette réalisation dont les
recettes sont**

en moyenne de 1200€ par an. Et ce n'est pas terminé.

Je vous laisse apprécier la suite

Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 07.04.2011

POINT 12 - PATRIMOINE : Acquisition d'une maison 8 rue des Halles

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par courrier en date du 21 mars 2011, Madame Pascale DEGAFET nous a confirmé son accord pour **vendre à la commune la maison** lui appartenant située 8 rue des halles et cadastrée Section 1 n° 131, d'une contenance de 0,50 are, au prix de 10 000 €.

Ce prix est identique à l'estimation de France Domaine. Par ailleurs, **cette parcelle pourrait être intégrée au projet d'aménagement de la médiathèque.**

Je vous propose donc :

1) **d'ACQUERIR** la parcelle visée ci-dessus à Mme Pascale DEGAFET **au prix de 10 000 €**

....

*DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Commentaire du Hérissou :

L'achat par la mairie de la maison de la conseillère municipale DEGAFET située sur la parcelle 131 sous le prétexte que "cette parcelle pourrait être intégrée au projet d'aménagement de la médiathèque" est un mensonge du maire et de son équipe. L'achat de cette maison ne se justifie pas. Pourquoi alors ne pas avoir acheté également toutes les maisons voisines (parcelles 130, 396, 132 et 133).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 23.06.2011

POINT 13 - PATRIMOINE : Acquisition partie de garage KREBS – rue des Halles

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par courrier en date du 07 juin 2011, Madame Anne KREBS nous a confirmé son accord pour vendre à la commune une **partie de son garage situé rue des Halles**, représentant une surface d'environ 18 m² et cadastré Section 1 n° 129 au tarif de 200 € le m² **ainsi que deux terrains nus** cadastrés Section 1 n° 99 et 100 de respectivement 0,66 are et 0,85 are au prix de 1 125 € de l'are.

Ce prix est identique à l'estimation de France Domaine. Par ailleurs, cette parcelle pourrait être intégrée au projet d'aménagement de la médiathèque.

Je vous propose donc d'ACQUERIR les parcelles visées ci-dessus à Mme Anne KREBS ...

DISCUSSION : M. BONNET remarque qu'après l'acquisition de la maison 8 rue des halles lors du conseil municipal du 07 avril 2011, la commune souhaite acquérir une partie du garage KREBS. C'est, selon lui, le constat que le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie est mal ficelé. Il estime que **ce nouveau CREANTO finira par coûter plus cher que le premier.**

DÉCISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE par 25 voix pour et une voix contre (M. BONNET) les propositions du rapporteur.

Commentaire du Hérisson :

L'achat par la commune des parcelles 99 et 100 sous le prétexte que "cette parcelle pourrait être intégrée au projet d'aménagement de la médiathèque" est encore un mensonge du maire et de son équipe. Les parcelles 99 et 100 se trouvent en zone inondable et sont à plus de 100 mètres du Créanto Bis qui occupe lui les parcelles 134, 126, 127, 128, 39 et 131. Encore un mensonge, pourquoi ?

Patrick Bonnet et l'équipe du Hérisson
11 rue de la république
57380 Faulquemont

à

Monsieur BIANCHIN

Monsieur le Maire,

Dans un courrier adressé à tous les Faulquinois et Chemerois, nous leur avons demandé de nous donner leur opinion sur votre projet de réhabilitation de l'ancienne mairie. Ce matin encore nous avons reçu de nouveaux coupons réponse, qui ajoutés aux autres, dépassent les cinq cents réponses. **Quatre cent quatre vingt seize de nos concitoyens se sont clairement déclarés pour l'instauration d'un débat avant toute chose.** Plusieurs d'entre eux proposent des solutions sur l'utilisation d'une telle somme, d'autres sur la destination de l'ancienne mairie, d'autres encore sur cette architecture futuriste dans la Vieille Ville.

Nous pensons comme eux que **cette somme énorme d'argent public** (1,6 Million d'euros) **pourrait être employée autrement** que dans la construction entre autres, d'une bibliothèque qui se situerait à quatre kilomètres de Créanto ou d'un lieu dédié au devoir de mémoire quand il en existe déjà un rue de Nancy inauguré par la précédente municipalité...

Ainsi, nous vous demandons de surseoir à cette réalisation, et d'ouvrir un débat qui permette aux électeurs-payeurs de s'exprimer et de donner leur avis sur l'emploi de leurs impôts.

Recevez, monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le maire BIANCHIN vous refusera ce débat.

Réhabilitation de l'Ancienne Mairie : Coût estimé à 1 672 375 € presque 11 millions de francs plus de 1 milliard de centimes (anciens francs)

Le Maire M. Bruno Bianchin et son équipe ont décidé de rénover l'ancienne Mairie située dans la Vieille Ville. **Seulement, les nombreux projets qui se sont succédé ne nous semblent pas justifier la somme qu'ils veulent investir.**

Rappel

2001-2007 : Les projets antérieurs : le maire, alors adjoint aux travaux et à l'urbanisme, faisait campagne sur la liste du maire précédent. Le projet pour l'ancienne mairie prévoyait : un espace culturel, un cinéma, un laboratoire de langues, une permanence administrative.

2008 - Le projet de campagne de l'équipe en place : centre d'affaires, salle de réception, galerie d'art local.

2009-Conseil municipal d'octobre : changement, les élus veulent y mettre : des expositions itinérantes, un bureau de tourisme et d'informations régionales, un espace muséographique, un lieu dédié au devoir de mémoire ; ce lieu existe déjà rue de Nancy et a été inauguré par la municipalité précédente.

2010-Conseil municipal de février : nouveau changement et preuve de leur instabilité, tous sauf un votent pour y intégrer la bibliothèque médiathèque, alors que lors du conseil municipal d'octobre 2009, le maire déclarait « *la bibliothèque ne changera pas de locaux pour l'instant, la construction d'une bibliothèque en face de la mairie étant le second gros projet de l'équipe en place* ». Observons que l'on ne parle plus des projets précédents.

Oui pour préserver l'ancienne mairie

Conscients de sa lente dégradation, nous sommes convaincus de la nécessité de rénover cet édifice historique, le seul fleuron de notre patrimoine encore debout dans la Vieille Ville. Mais comment cautionner un projet que ni vous, ni nous ne connaissons et pour lequel, lors des quatre derniers conseils, le conseiller P.BONNET s'est vu refuser l'accès aux plans.

Oui pour une bibliothèque de proximité

Une bibliothèque de proximité est nécessaire. Elle existe rue de la République. Mais il semblerait que les locaux ne soient plus adaptés. Alors, s'il faut absolument déplacer la bibliothèque-médiathèque, pourquoi ne pas écouter la proposition de sa présidente qui lors de son assemblée générale en 2009 déclarait : *l'ancien local des services techniques municipaux est l'emplacement idéal*". De plus le local va se libérer et il appartient déjà à la municipalité.

Non, pas de Créanto bis

Si nous ne savons rien de ce projet, ce dont nous sommes certains, **c'est que nous ne voulons pas d'un deuxième Créanto, dont les frais de fonctionnement sont déjà pris en charge par les 33 communes du District Urbain de Faulquemont (donc par les Faulquinois).** Avec leur nouveau projet, en plus de l'argent pour sa réalisation, il nous faudra **payer** pour entretenir ce bâtiment, lui attribuer un budget de fonctionnement qui sera **financé encore par les faulquinois.**

Quelques questions

A qui vont servir ces équipements ? Sur quelle fréquentation les élus se sont-ils basés ? Cet investissement va-t-il favoriser l'emploi sur la commune ?

Nous voulons un débat public

Seules vos réponses, nous permettront de demander au Maire **d'instaurer un débat** de mettre en place **des réunions publiques** ou autres moyens qu'il souhaite pour obtenir une adhésion à son projet, un large consensus des habitants de notre ville.

Ce sont nos impôts

Une partie de la rénovation de ce bâtiment serait financée par des subventions du Conseil Général dans le cadre du Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Aménagement (PACTE)*. Une autre partie du financement pourrait venir du Conseil Régional, une autre partie de la commune. **Mais dans tous les cas, ces subventions sont nos impôts.** Pour information, le conseil municipal a **décidé d'augmenter ceux-ci cette année.**

Des projets, oui mais au service de la communauté

Que de projets **placés en priorité au service de la communauté**, pourraient être réalisés avec cette somme de **1 672 375 €** (10 970 780 francs). Pourquoi ne pas prendre exemple sur la commune de Créhange dont les élus ont décidé d'utiliser le PACTE* à la rénovation de sa voirie ou comme des communes des alentours en entretenant tout simplement ce qui existe.

Rappelons quelques recommandations

Recommandation de la Chambre Régionale des Comptes qui indique dans son rapport d'octobre 2009 que les élus devraient *«faire preuve de prudence en matière de nouveaux investissements »*.

Recommandation du maire lui-même : recommandant à une association de *« ne pas dépasser ses possibilités financières, autrement dit, celles des collectivités »*, puis dans Initiative : *« développer une consommation raisonnable et raisonnée »*.

Recommandation de Faulquinois : Ce bâtiment ne sera rénové qu'une seule fois avant longtemps, autant réfléchir ensemble à ce que nous allons y mettre pour ne pas avoir à le regretter par la suite.

Extrait du rapport de 2008 de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement de France) : *« Le bâtiment présente des qualités indéniables sur le plan historique et patrimonial ainsi que sur le plan de sa structure »*.

Courriers : Saisi par plusieurs d'entre vous et par des personnes résidant sur le territoire du DUF, le Conseiller Municipal Patrick Bonnet a écrit aux présidents du Conseil Général, du Conseil Régional, au Directeur de la DRAC afin d'attirer leur attention sur ce projet qui nous semble déraisonnable dans cette période de crise et d'austérité. Les Faulquinois n'attendent-ils pas des élus **une gestion en bon père de famille.**

Enfin, et ne vous y trompez pas, il ne s'agit pas ici de soutenir ou de rejeter une personne mais bien de refuser qu'il soit fait n'importe quoi avec notre argent. Nous comptons sur vous. Soyez les acteurs de ce qui doit se faire dans votre ville.

Je souhaite qu'un débat soit instauré pour cette réhabilitation : oui non

**Au début des travaux le maire a fait clôturer le chantier, ce qui est normal,
afin d'en interdire l'accès au public.**

**Sauf que les panneaux seront occultés afin que ce même public ne puisse suivre
les travaux et voir ce qu'il se passait sur le chantier.**

Découvrez en image les raisons



Découverte d'un escalier enfoui dont les marches sont dirigées vers l'église toute proche.



Découverte de la base d'une tour.



**Le lendemain de cette découverte, l'escalier et la tour
seront enfouis.**

**Personne n'en a jamais rien su, sauf le maire
et son équipe.**



Cette photo est celle d'un four à pain découvert dans l'ancienne mairie.



Cette photo est celle du four à pain détruit.



Cette photo représente des inscriptions sur les murs d'une pièce.
On y voit une date, un nom et un prénom.

L'ancienne mairie aurait servi aussi de prison.

Cette fresque aurait vraisemblablement été réalisée par un détenu.

Faulquinois ?

Elle a été détruite



Les trois photos suivantes montrent les poutres récupérées sur le site.

Nombreuses étaient en bon état. Elles ont toutes disparu.

Toutes disparues ?





Le texte ci-après est extrait d'une délibération (23/06/2011). Le maire BIANCHIN précise que « TOUT ce qui pourra être gardé sera gardé ».

Rien ne sera gardé.

Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 23.06.2011

Questions orales : M. BONNET demande si l'on connaît le résultat du travail des archéologues à l'ancienne mairie. M. BIANCHIN explique que l'INRAP est intervenu pour l'instant uniquement sur les bâtiments concernés par l'emprise du projet. Les techniciens ont procédé à un dégarnissage des enduits des murs afin de retrouver d'éventuelles ouvertures plus anciennes. Aucun rapport n'a encore été fourni à la commune. Une seconde intervention sur le bâti de la halle uniquement, d'un coût de **35 000 € HT à la charge de la commune**, sera réalisée fin juin – début juillet. Puis la commune sera autorisée à démolir l'ancienne halle. Une troisième intervention de l'INRAP sera alors réalisée sur le sous-sol. M. KOPPERS précise que l'INRAP a également déjà procédé à la datochronologie des poutres en bois situées dans les différents bâtiments de l'emprise du projet. M. BIANCHIN conclut en expliquant que **tout ce qui pourra être gardé sera gardé.**

Monsieur BIANCHIN n'en est plus à un mensonge prêt. Navrante, la complicité de ses colistiers.

La photo suivante montre des hirondelles (ou des martinets) ; Les deux sont des espèces protégées.

Sous la pression de faulquinois, un conseiller municipal délégué présent sur les lieux avertira le maire BIANCHIN de la présence de nids sous la toiture du bâtiment qui allait être détruit.

On est en pleine saison de nidification.

Réponse du maire :

« Ce n'est pas quelques oiseaux qui vont m'empêcher de réaliser mon projet ».

La date d'inauguration est déjà prévue.



**La Ligue de Protection des Oiseaux a été alertée (LPO),
elle adressera ce courrier au maire BIANCHIN.**

Service Conseils LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
Fonderies Royales - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86
Courriel lpo@lpo.fr - Site Internet www.lpo.fr

A l'attention de Monsieur le Maire, Bruno BIANCHIN

Notre association a été alertée, par plusieurs de vos administrés, **sur la destruction de nids d'hirondelles de fenêtre que vous auriez ordonnée** dans le cadre de travaux réalisés en avril et mai dernier sur le bâtiment de l'Ancienne Mairie de Faulquemont (57). **Une vingtaine de nids contenant de jeunes hirondelles non volantes auraient été détruits** et cet état de fait nous a particulièrement choqués.

En effet, bien au-delà de la valeur patrimoniale que représente chaque oiseau, l'espèce concernée est, au plan légal, protégée par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et [l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des espèces protégées sur le territoire national. A ce titre, en application de l'article [L411-1](#) du code de l'environnement, **sont interdits et en tout temps « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».**

Tout contrevenant est ainsi passible d'une amende de 15000 euros et/ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale d'un an (art. [L415-3](#) et suivants du Code de l'environnement).

La sauvegarde de l'environnement et la qualité de vie sont deux sujets qui préoccupent particulièrement nos concitoyens. Ceux-ci sont toujours plus soucieux que les responsables élus préservent pour les générations futures les ressources et les richesses naturelles. Nul doute que vous partagez ce sens des responsabilités pour un avenir sain et durable.

Aussi, pour les faits qui font l'objet du présent courriel, nous vous invitons à poser des nids artificiels (voir le lien suivant <http://www.lpo-boutique.com/catalogue/jardin-d-oiseaux/nichoirs-oiseaux/?p=3>), là où les nids ont été détruits et dans les mêmes proportions, afin que les hirondelles puissent, au printemps prochain, s'y installer.

Nous nous permettons de joindre à ce message quelques documents sur cette fabuleuse migratrice :

- la fiche juridique "La protection juridique des hirondelles et martinets" ;
- la fiche technique "Connaître et protéger les hirondelles" ;
- la plaquette "Acteurs du bâti : pour une mobilisation en faveur des hirondelles de fenêtre".

Assurés de votre intérêt pour la préservation du patrimoine naturel et de votre souci du respect du droit, nous sommes dans l'attente d'informations sur l'action que vous engagerez**.

Vous en remerciant par avance, recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Le coût de cette réalisation dite créanto bis :

Extrait de la lettre des parents à qui le maire BIANCHIN a supprimé

les bus scolaires afin d'économiser 55 000€/an

- **Votre médiathèque :** que dans plusieurs numéros du périodique Le Hérisson, nous avons qualifié de Créanto bis, nom repris d'ailleurs par de nombreuses personnes tant il parle de lui-même et continue de faire jaser. Je ne reviendrai pas sur le coût prohibitif de votre projet que nous avons qualifié de pharaonique. Aujourd'hui, j'estime que votre œuvre est déficitaire de plus de 63 000€ tous les ans :
 - 2 personnels : salaires estimés : 1400 et 600€ = 2000€ ; Charges sur salaires estimées = 1000€. Soit un total de 3000€/mois. 3000€ multiplié par 12 mois = 36 000€ ;
 - Charges estimées 5000€ (eau, chauffage, vérification et entretien ascenseur, extincteurs...) ;
 - Société de nettoyage 22 000€ ;
 - Soit un total de dépenses de 63 000€.

Votre budget 2015 présenté lors du dernier conseil indique :

- Recettes annuelles 1298,30€.

Ainsi depuis son inauguration en avril 2013, votre œuvre réalisée au nom de la culture est déficitaire de plus de 63 000€ par an. Soit en 2016, un déficit cumulé de 189 000€. Ainsi à la fin de votre mandat, dans 4 ans, ce seront encore 252 000€ qui se rajouteront (63 000€ x 4), laissant une réalisation aux faulquinois, déficitaire de plus de 441 000€ hors intervenants. Plus de 8 années de transport scolaire.